Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600081-20260303-49D_2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2026-00228

Nombre de Conseillers	
En exercice :	27
Présents :	22
Votants :	27

L'an deux mille vingt-six, le 02 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 13 février 2026 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Frédéric LAURENT, Bruno PICAUD, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Séverine MULLER, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER

Ont donné procuration : Brigitte FALLOT à Séverine MULLER, Ulyss JEGO à Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick BERTRAND à Monsieur le Maire, Béatrice VAN DER GUCHT à Jacqueline UNTEREINER, Pernelle TOREST à Yannick LE HELLEY

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT

Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

049D/2026 - REFACTURATION A LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN DES FRAIS DE DEPOSE ET REPOSE D'UN CANDELABRE A PORT BLANC

La compagnie des Ports du Morbihan, maitre d'ouvrage et gestionnaire de la gare maritime de Port Blanc, a décidé de lancer un important programme d'extension et de rénovation de cette dernière.

Afin de permettre aux entreprises d'accéder plus facilement aux travaux à réaliser via l'allée de l'embarcadère, il est nécessaire d'enlever provisoirement un candélabre d'éclairage public. Ces frais de dépose et repose, réalisés par Morbihan Energies, sont estimés à 2 637 €.

Ainsi, il est convenu que la Commune de Baden refacture à la Compagnie des Ports les frais inhérents à cette opération, à hauteur des dépenses réellement supportées par la Commune (factures justificatives à l'appui).

Après avis favorable de la Commission des finances, activités économiques et tourisme réunie le 9 février 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser la refacturation des frais de dépose et repose d'un candélabre situé sur l'allée de l'embarcadère à Port Blanc, dans les conditions présentées ci-dessus,

↳ de donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 03 mars 2026
Le Maire,
Patrick EVENO